

NOTRE PROJET EDUCATIF

Sur les pas de nos fondateurs

L'Institution Sainte Trinité est un établissement catholique diocésain d'enseignement qui comporte un enseignement maternel, primaire, collège.

Conformément aux Statuts de l'Enseignement Catholique publié par la Conférence des Evêques de France le 1^{er} juin 2013 et conformément aux orientations diocésaines promulguées le 2 décembre 2012 par Monseigneur Jean-Claude Boulanger, Evêque de Bayeux-Lisieux, l'Institution Sainte Trinité, dans sa tradition, entend :

- **Accueillir tous les élèves et croire en leur réussite**
- **Concourir à une éducation chrétienne.**

L'Institution Sainte Trinité s'inscrit dans une histoire :

- Au XII^e siècle les Prémontrés de Saint Jean installent leurs classes dans l'Abbaye.
- Ensuite, les Frères des Ecoles Chrétiennes œuvrent pour donner une éducation aux jeunes garçons des classes modestes dans **l'exemplarité de la foi, de la charité et de l'unité** dans leur établissement rue Saint Jean à Falaise.
- Au début du XIX^e siècle, l'Abbé Louis Lafosse appelle les Sœurs de l'Education Chrétienne, surnommées Sœurs du Cœur Bleu, pour ancrer leur action auprès des filles afin de leur donner une solide **formation humaine et chrétienne**. Cette Communauté s'implante également à

l'étranger, dans des lieux où la dignité ne leur semble pas respectée.

Leur volonté est de travailler avec d'autres à la **croissance des personnes**, pour faire évoluer les structures de la société, dans un souci de justice et de vérité.

- 20 ans plus tard, Léontine de Germiny, habitante de Falaise et veuve à 32 ans, assure l'avenir de ses enfants, puis se donne à Dieu dans la vie religieuse. Elle fonde en 1842 la Congrégation de Blon pour répondre à un besoin de l'époque : l'éducation des jeunes filles pauvres en campagne, et pour « **faire connaître Dieu au plus grand nombre qu'il serait possible** ».
- En 1899 ouvre le pensionnat Sainte Trinité, place Guillaume, puis rue du Camp Ferme en 1934.



L'école St Jean



Le Pensionnat Sainte Trinité
et la Place Guillaume le Conquérant



L'école de l'Abbé Magdelaine

- En 1903, l'Abbé Magdelaine poursuit l'éducation et l'enseignement des garçons dans le bâtiment de l'ancien séminaire, entre la rue Brébisson et la rue Victor Hugo, lieu actuel de l'établissement.
- En 1953, le Pensionnat Sainte Trinité fusionne avec l'école Abbé Magdelaine.
- En 1969, une structure commune se crée entre Saint Jean (collège) et Sainte Trinité.
- En 1972, l'ensemble de ces lieux d'enseignement devient l'Institution Sainte Trinité.
- En 2003, les classes du collège Saint Jean intègrent les locaux rue de La Rochefoucauld.



L'esprit de nos fondateurs continue à vivre.

Notre Communauté éducative est garante de cet héritage d'investissement humain au service de l'éducation des enfants qui lui sont confiés.

Aujourd'hui et pour les années à venir, notre Communauté éducative s'engage à accueillir les familles et être à leur côté pour contribuer à l'éducation de leur enfant, **en portant sur sa personne un regard unique**, dans un cadre de vie scolaire où les progrès de chacun seront valorisés et reconnus.

PROJET EDUCATIF ET ETHIQUE REPUBLICAINE.

Texte adopté le 7 juillet 2015 par le comité national de l'enseignement catholique.

« Notre établissement **est ouvert à tous**, conformément à la volonté de l'Eglise catholique de mettre à la disposition de tous, ses orientations éducatives. Ainsi notre établissement, par sa contribution au service éducatif de la Nation, rend un service d'intérêt général. C'est pourquoi il est associé à l'Etat par contrat, dans le cadre de la loi de 1959.

Ce projet, propre à notre établissement, fonde ses propositions éducatives sur **la vision chrétienne de la personne humaine**, partagée par tous les établissements catholiques. La dimension sociale de la personne implique que l'école prépare chacun à la vie civique et à l'engagement. Le projet d'établissement comprend notamment un **parcours citoyen**, permettant de découvrir et de vivre les valeurs de la République. La liberté, l'égalité et la fraternité ne peuvent se construire que dans un espace où chacun peut partager sa culture et exprimer ses convictions dans le respect de celles d'autrui. **La liberté de conscience et la liberté de religion**, défendues par l'Eglise catholique, sont aussi garanties par le principe de laïcité. Cela crée le cadre nécessaire aux échanges et au dialogue indispensables pour fonder **un projet de société commun**. »